

**Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal  
Du Jeudi 28 Janvier 2010**

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux sauf Françoise GOUACHON et Jacques LOUVET, excusés ainsi que Cécile DORBON qui a donné pouvoir à Dominique FIATTE.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

En préambule le Maire communique différents éléments aux conseillers municipaux pour info :

- les **résultats 2009** des différents budgets :

	<b>Résultat</b>	<b>Restes à Réaliser</b>	<b>Résultat Corrigé</b>
	<b>31/12/2009</b>	<b>sur 2010</b>	
		<b>Recettes - Dépenses</b>	
<b>Budget Général</b>	179 665	-53 938	125 727
	dont 50000 lotisst	Princip. Traverse Village	
<b>Budget Assainissement</b>	-187577	206 503	18 926
		Solde Grpt Eurovia	
<b>Budget Forêt</b>	12 497	0	12 497
<b>Budget Lotissement</b>	27 037	139 260	<b>166 297</b>
		(3 lots)	
<b>TOTAL</b>	<b>31 622</b>	<b>291 825</b>	<b>323 447</b>

- le **planning d'occupation du gymnase** devenu communal au 01/01/2010 :

Occupé par le Collège quotidiennement jusqu'à 17 h, le gymnase est ensuite utilisé chaque soir par une association (gymn, foot, escalade ...) ainsi que le samedi et le dimanche matin. La recette en découlant va s'élever à environ 13 000 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010.

- le **bilan du Noël des Anciens** : le premier repas organisé pour les plus de 70 ans, le dimanche 24 janvier, a connu un beau succès. 55 personnes avaient opté pour cette nouvelle formule ; 45 ont préféré conserver le traditionnel colis. La dépense globale reste équivalente aux années précédentes (environ 3000 €).

## 1. PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

### A/ Subventions aux associations pour 2010

Sont fixés comme suit les subventions pour 2010 :

	2007	2008	2009	2010
Amiral Jean de Vienne	220	230	230	230
Amis d'Aigremont	220	230	230	230
Anciens Combattants	55	60	60	60
A.I.S.C.R.	220	230	230	230
Club de l'Amitié Roulanaise	220	230	230	230
CLAR	220	230	230	230
Donneurs de Sang	220	230	230	230
FC Aigremont	220	230	230	230
FC Aigremont Vétérans	0	0	230	230
Gars d'Aigremont	220	230	230	230
COMPER	220	230	230	230
Prévention Routière	46	50	50	50
Souvenir Français	55	60	60	60
Sports et Loisirs	220	230	230	230
Tennis-Club Roulans-Pouligney	220	230	230	230
Ecole Musique – CLAR	3200	4142	4574	4 000
DDEN	30	30	30	50
<b>Eden Roc Escalade</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>230</b>
<b>Francas pour Ados</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>

### B/ Indemnité des élus

Sur proposition du Maire, les indemnités de fonction arrêtées en 2009 sont maintenues jusqu'à nouvelle délibération, à savoir :

- Maire 37 % de l'indice brut 1015
- Adjoints 12,30 % de l'indice brut 1015

### C/ Travaux d'investissement

#### 1/ **Rénovation Cuisine Salle de Mairie**

Le Maire et Jean-Bernard CUENOT, 3<sup>ème</sup> adjoint, exposent la nécessité de rénover et d'équiper la cuisine de la salle de mairie très souvent louée pour des repas lorsque l'espace culturel est indisponible. Une première estimation chiffre la dépense globale à environ 12 000 € ht comprenant la réfection de l'électricité, des murs et l'acquisition d'un lave-vaisselle, de deux armoires en inox, d'une table inox et d'une cuisinière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder à cette opération et à cet effet, conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, ouvre, avant le vote du budget 2010, les crédits nécessaires dans la limite d'un quart du montant total des crédits ouverts au budget 2009 :

- Article 2313 - Travaux de bâtiments : 4 000 €
- Article 2188 – Acquisition de matériel : 9 000 €

## **2/ Création d'un mur entre l'espace culturel et le chemin privé de Champonot**

Après présentation des différents devis, le Conseil Municipal décide de procéder, préalablement à tous travaux, à une étude, qu'il réalisera lui-même, quant à la circulation piétonnière des usagers de l'espace culturel.

## **2. PERSONNEL COMMUNAL**

### **A/ Nouvelles dispositions pour le CAE Passerelle**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 05/11/09, l'embauche d'un jeune en CAE Passerelle à compter du 01/02/2010 sur la base de 23 heures hebdomadaires. Or, le dispositif vient d'évoluer permettant d'atteindre désormais 35 heures pris en charge par l'Etat à 95 %.

Sur proposition du Maire, l'assemblée accepte à l'unanimité moins 1 abstention de modifier ainsi la décision précédente.

### **B/ Astreintes hivernales**

Selon les vœux du personnel technique, le Maire soumet à l'assemblée le régime des indemnités d'astreintes et de permanences hivernales. Les membres présents découvrent ce dispositif qui peut être mis en place la semaine et/ou le week-end en fonction des besoins de déneigement.

Le coût annuel – très variable d'une année à l'autre - ne pouvant être évalué, les conseillers municipaux proposent qu'une estimation soit réalisée sur la période en cours pour attribution éventuelle l'hiver prochain. Le débat est ainsi repoussé à l'automne.

### **C/ Adhésion au CNAS pour les agents du Syndicat Scolaire**

Après exposé du Maire, le conseil municipal rejette à l'unanimité la demande de quelques agents retraités du syndicat scolaire Roulans-Marchaux aujourd'hui dissous qui ont émis le vœu de pérenniser leur adhésion au Comité National d'Action Sociale par l'intermédiaire de la Commune. Le refus est motivé par un coût trop élevé (environ 100 €/agent).

## **3. ALIGNEMENT RUE CHAMP PICOT**

Suite à une procédure auprès du tribunal administratif, le Maire soumet à nouveau au conseil municipal le vote du tracé de la future rue Champ Picot tel que présenté le 5 novembre dernier en précisant qu'il s'agit là d'un projet mûrement réfléchi depuis 2007 en toute cohérence avec les dispositions du plan local d'urbanisme.

Il en ressort le vote suivant : par 10 voix pour, 0 contre, sont à nouveau adoptés le projet d'aménagement, le plan parcellaire, l'ensemble des acquisitions foncières à réaliser tels que soumis à l'assemblée le 5 novembre.

Messieurs ANGUENOT et FIATTE n'ont pas participé au vote.

## **4. ESPACE CULTUREL : Procédures auprès des Tribunaux**

Dans un 1<sup>er</sup> temps, le Maire informe l'assemblée que des infiltrations d'eau se sont produites fin décembre dans la salle des fêtes. Une déclaration de sinistre a été transmise à l'assureur de la Commune. Il avise également que ce bâtiment vient de faire l'objet d'une demande d'indemnisation pour le préjudice subi du fait de nuisances sonores.

La responsabilité du Maître d'œuvre, HDL, étant engagée, le Maire demande l'aval du conseil pour le lancement d'une double procédure à l'égard de cet organisme (eau et bruit). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

L'assemblée conforte par ailleurs la décision du Maire de lancer une procédure pénale pour le contentieux relatif au bruit.

**Prochaines réunions :**

Jeudi 25 février	20 h 30	Conseil Municipal
Samedi 27 février	9 h	SIVOS Vote Budget
Jeudi 11 mars	20 h 30	Vote Budget Assainissement
Jeudi 25 mars	20 h 30	Vote Budget Général

Le Maire,  
A. JACQUOT